



**MAIRIE
DE
LA COUCOURDE**

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS DE LA COMMUNE DE LA COUCOURDE-COVID-19

COVID-19 : La mairie assure la continuité des services publics et soutient les plus fragiles.

La France est confrontée actuellement à la plus grave crise sanitaire depuis un siècle. Dans ce contexte inédit les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer pour assurer la continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui vient d'être décrété

Le maire de La Coucourde a dû revoir l'organisation actuelle et a pris les mesures qu'il a estimé indispensables pour assurer la continuité des services essentiels pour la commune et également protéger nos agents et les usagers à **compter du 23 mars 2020** et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans les conditions de l'article 4 de loi du 23 mars 2020

Service administratif communal: Le service est physiquement fermé mais joignable par téléphone au 0475902323 ou par courriel à contact@lacoucourde-mairie.com. Ceci du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. La prise de rendez-vous se fait par téléphone pour les actes d'état civil (naissances et décès). Après les horaires de l'accueil téléphonique, en cas d'urgence, uniquement, appeler Mr Le Maire au 04 75 90 08 56.

Agence Postale Communale : réouverture le 14 avril ouvert le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12H00

Service technique et d'entretien communal : Les agents travaillent en monôme et assurent les activités de propreté, d'hygiène, de salubrité et de sécurité.

Les services publics : de l'eau potable, de l'assainissement, de la collecte et du traitement des déchets sont tous soumis à un Plan de Continuité d'Activité (PCA), en effet ces services publics doivent obligatoirement continuer à fonctionner selon des modalités adaptées. Ouverture des déchèteries de Montélimar agglomération à partir du lundi 27 avril.'

Education et service périscolaire: un service minimum d'accueil à destination des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants) a été mis en place en semaine par l'inspection de circonscription scolaire de Montélimar à l'école de Maubec de 7h30 à 18h30. Tous les dispositifs de solidarité entre parents pour assurer la garde des enfants sont encouragés par la mairie.

Social et CCAS : Le service de portage des repas à domicile est maintenu. La mairie tient un fichier à jour des personnes isolées et des personnes les plus vulnérables de la commune. Le CCAS de la mairie a mis en place un dispositif d'aide et de surveillance et appelle très régulièrement toutes ces personnes et échange avec elles pour savoir si elles n'ont pas de difficulté qui nécessite l'intervention du CCAS auprès de leur famille ou auprès de leurs aides à domicile.

Afin de coordonner, de vérifier et d'améliorer ce Plan de Continuité d'Activité qui a été mis en place à compter du 23 mars dernier, le maire assure très régulièrement des réunions téléphoniques qui regroupent l'ensemble des acteurs (élu et agents de la commune).

Toutes ces dispositions peuvent être amenées à évoluer en fonction de nouvelles ordonnances gouvernementales

Le Maire

Jean-Luc ZANON

mis à jour le 23/04/2020

8, rue Royale - 26740 LA COUCOURDE - ☎ : 04.75.90.23.23 - 📠 : 04.75.90.23.20

E-mail : contact@lacoucourde-mairie.com